

NOTE D'INFORMATION

Ensemble vers le PTSM 2 !

Destinataires : les acteurs du PTSM 44

Date : 13 juillet 2026

Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) de Loire-Atlantique est depuis plusieurs mois dans une nouvelle phase de son développement avec la préparation du CTSM 2.

Cette transition constitue une opportunité collective : celle de capitaliser sur les dynamiques engagées, de renforcer les coopérations déjà construites et d'imaginer ensemble les réponses de demain aux enjeux de santé mentale sur notre territoire.

Depuis le lancement du PTSM, de nombreux acteurs se sont mobilisés : professionnels du sanitaire, du médico-social, du social, associations, collectivités, représentants des usagers et aidants. Cette mobilisation a permis de faire émerger une culture commune, des partenariats renforcés et des actions concrètes au service des parcours des personnes.

Ce que le PTSM 1 nous a permis de construire

Le travail mené collectivement a permis :

- de renforcer les liens entre acteurs du territoire ;
- de mieux identifier les ressources existantes ;
- d'améliorer progressivement la coordination des parcours ;
- de développer des initiatives innovantes et partenariales ;
- de faire émerger des espaces de dialogue et de coopération durables.

Au-delà des actions elles-mêmes, le PTSM a surtout permis de créer une dynamique territoriale précieuse, fondée sur la complémentarité des compétences et la volonté d'agir ensemble.

Construire le PTSM 2 : une démarche collective

Le travail préparatoire du PTSM 2 a franchi plusieurs étapes importantes.

Le bilan du PTSM 1 ainsi que le diagnostic territorial ont été réalisés grâce à la mobilisation des acteurs du territoire, permettant d'identifier les besoins prioritaires, les ressources existantes et les enjeux à consolider pour les années à venir.

À l'issue de cette phase de concertation, les orientations stratégiques du PTSM 2 ont été présentées puis validées autour de cinq axes prioritaires :



- Axe 1 – Articulation et coordination des acteurs
- Axe 2 – Participation des usagers et des proches
- Axe 3 – Santé mentale des enfants, adolescents, jeunes, périnatalité et parentalité
- Axe 4 – Organisation et continuité des soins
- Axe 5 – Formation / sensibilisation

Après un avis favorable du Conseil Territorial de Santé (CTS₄₄), l'arrêté portant adoption du projet territorial de santé mentale de Loire Atlantique a été signé le 17 juin dernier par la directrice générale par intérim de l'ARS PDL.

Cette étape marque l'aboutissement d'un important travail collectif et ouvre la perspective du déploiement opérationnel du PTSM 2.

Dans cette continuité, la mobilisation des acteurs reste essentielle afin de préparer les futures déclinaisons opérationnelles, renforcer les coopérations existantes et poursuivre la dynamique partenariale engagée au service des parcours en santé mentale sur le territoire de Loire-Atlantique.

⇒ **Les prochaines étapes : la construction du Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM)**

Le PTSM 2 constitue désormais le cadre stratégique partagé de la politique territoriale de santé mentale en Loire-Atlantique. La prochaine étape consiste à construire collectivement le Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM), véritable feuille de route opérationnelle des années à venir.

Cette phase permet de traduire les orientations stratégiques du PTSM 2 en actions concrètes, en identifiant les priorités opérationnelles, les modalités de coopération, les engagements des partenaires et les indicateurs de suivi associés.

Cette nouvelle étape est également l'occasion de valoriser les initiatives existantes, de renforcer les complémentarités entre acteurs et de faire émerger de nouveaux projets au service de la santé mentale sur notre territoire.

Ensemble, poursuivons cette dynamique collective pour faire du PTSM 2 un levier concret d'amélioration des parcours et d'inclusion des personnes concernées.

Contact : secretariat@ptsm44.fr

